



CARTOGRAPHIE DU TRI TOULON - HYERES



Identifiant du TRI	FRD_TRI_TOULON
Région(s)	Provence – Alpes – Côte d'Azur
Département(s)	Var

Liste des contributions des parties prenantes

Association de Défense du Plan de la Garde	<p>Regrette que les données utilisées pour faire les cartographies soient obsolètes et qu'elles n'aient pas fait l'objet d'une mise à jour.</p> <p>Regrette que la cartographie de l'événement extrême sur Plan de la Garde soit incomplète, et qu'aucune nouvelle étude n'ait été menée pour l'événement fréquent.</p> <p>Demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> - qu'une étude hydrologique soit faite sur le bassin de l'Eygoutier pour que les risques inondations soient évalués au plus juste en tenant compte de toutes les constructions actuelles ; - que les travaux prévus soient réalisés ; - que le PPRI soit réactualisé ; - la création d'un EPTB sur le bassin de l'Eygoutier pour que le thème des inondations soit pris en charge.
Mairie de Hyères-Palmiers	<p>Souligne les incohérences notables dans les documents proposés (du fait de la variation méthodologie pour la cartographie des différents événements – exemple sur le Roubaud) qui sont de nature à décrédibiliser l'ensemble de la démarche.</p> <p>S'interroge sur l'impact des cartes et de leur diffusion sur la responsabilité de la commune : quelle conduite à tenir par la collectivité lorsqu'elle sera amenée à engager des travaux dans les zones concernées par les cartographies ou lorsqu'elle sera sollicitée en vue de la délivrance d'une autorisation d'urbanisme, en application de l'article R111-2 du Code de l'Urbanisme ?</p> <p>Sollicite le report de la phase de concertation.</p> <p>Mentionne son implication entière dans le cadre de la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte, et l'expérimentation en cours de « Relocalisation des activités et des biens ».</p> <p>Demande que les cartographies ne soient pas approuvées en l'état, et souhaite attendre que les données techniques de l'étude en cours pré-citée, plus fiables, soient utilisées.</p>
Mairie de la Seyne sur Mer	<p>Mentionne la réalisation en 1998 d'une étude par le bureau EGIS (ex BCEOM) pour établir un atlas des zones inondables liées au débordement des principaux vallats traversant la commune de la Seyne.</p> <p>Met cette étude à disposition des services de l'État pour intégrer les résultats à la cartographie des surfaces inondables dans le cadre de la consultation actuelle du TRI Toulon-Hyères. A noter que cette étude est annexé au PLU (risque fort et moyen).</p>
Mairie d'Ollioules	<p>Souligne la nécessité d'une gestion concertée du risque du fleuve côtier de la Reppe à l'échelle de son bassin versant (sur Ollioules et les communes en amont en dehors du TRI).</p> <p>S'interroge sur la cartographie de l'événement extrême : « peu crédible » et « très pessimiste ».</p>

	<p>Souhaite que l'emprise de l'événement extrême ne dépasse pas l'emprise de l'actuel PPRI.</p> <p>Demande à ce que les cartographies intègrent dès à présent les infrastructures réalisées (bassins de rétention) et les nouveaux projets étudiés dans le cadre du Technopole de la Mer.</p>
Mairie de Pierrefeu du Var	<p>S'étonne que le Réal Martin ne fasse pas partie des cours d'eau cartographié, la commune de Pierrefeu (hors TRI) ayant été impactée par ses débordements sur différents secteurs (habitations, zone d'activité, centre-ville...).</p> <p>Demande que le Réal Martin et le Réal Collobrier soient intégrés dans le PGRI à l'échelle du bassin Toulon – Hyères.</p>
Mairie de Solliès Pont	<p>Souligne des incohérences entre les cartes des événements fréquent et extrême, par rapport à la cartographie de l'événement moyen .</p> <p>Mentionne quelques enjeux qui n'apparaissent pas sur les cartes, ou qui manquent.</p> <p>Demande une harmonisation de l'ensemble des résultats.</p>
Mairie de La Crau	<p>Regrette que l'ensemble des bassins versants de l'Eygoutier, de la zone du Réal Martin et du Gapeau, ne soit pris que partiellement en compte.</p> <p>Demande à ce que les périmètres des bassins versants soient vérifiés.</p> <p>S'affirme en tant que partie prenante dans le suivi de la mise en œuvre de la Directive inondation.</p>
Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée	<p>N'ayant pas la compétence « inondation », laisse les communes membres se prononcer sur les cartographies.</p> <p>Néanmoins, suites aux observations transmises de certaines communes de l'agglomération, émet un avis très réservé sur les cartes.</p>
Syndicat Mixte Scot Provence Méditerranée	<p>Se dit intéressé par la mise en œuvre de la Directive Inondation.</p> <p>Stipule, s'agissant des risques de submersion marine, l'étude en cours menée en partenariat avec le BRGM de caractérisation des aléas littoraux érosion et submersion.</p> <p>Signale une correction à apporter à l'enveloppe de l'EAIP sur la commune de Carqueiranne.</p> <p>Impossible pour le syndicat de valider les cartographies, compte-tenu des corrections à apporter, suites aux observations des communes du Scot, dont Ollioules.</p> <p>Espère pouvoir s'exprimer plus efficacement sur le sujet à travers l'avis à venir sur le PGRI.</p>
Association Val d'As	<p>Précise que les cartes produites sont les premières qui sont réalistes vis à vis de ce qui a été constaté à l'occasion des investigations et études menées sur le terrain. C'est une très grande avancée dans le cadre de la protection des populations.</p>

Avis de synthèse et proposition de la DREAL PACA après consultation de la DDTM83

Rappel sur les modalités d'élaboration des cartographies du TRI Toulon-Hyères

Les cartographies sur le TRI Toulon-Hyères, réalisées sur la base des 6 cours d'eau sélectionnés en amont et à partir des données existantes portées à la connaissance des services de l'État, constituent un premier socle de connaissances sur les surfaces inondables de ce territoire.

Le principe d'utilisation des données diverses existantes a abouti à la superposition sur une même carte de résultats d'études qui ont été menées à partir de modèles et/ou de données topographiques différentes.

Seule une même modélisation complète de chacun des cours d'eau pour les trois types d'événement aurait conduit à

une parfaite cohérence entre les différentes emprises (c'est le cas pour les cours d'eau sur lesquels l'outil CARTINO a été utilisé pour les 3 types d'événements).

Les cartes produites constituent néanmoins des éléments de connaissance, qui pourront être approfondi dans la suite de la démarche.

Utilisation des cartes

Les cartographies des surfaces inondables, dont l'échelle d'utilisation est le 1/25 000ème, sont des documents d'information qui feront l'objet d'un porter à connaissance à chaque collectivité concernée après leur approbation par le Préfet Coordonnateur de Bassin.

Elles n'ont pas de valeur réglementaire directe en tant que tel contrairement à un PPRI, mais ne peuvent être ignorées notamment dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme des collectivités locales et de leur application.

Amélioration de la connaissance et des cartographies du TRI Toulon-Hyères

Cet état des lieux servira de base à l'élaboration de la future stratégie locale de gestion du risques d'inondation, dont la mise en œuvre d'un des axes « amélioration de la connaissance » permettra :

- la mise à jour de certaines études ;
- la prise en compte d'études existantes non identifiées lors du premier cycle de cartographie et d'éléments complémentaires (ex : cours d'eau non considérés dans le premier cycle de cartographie) ;
- ou encore l'approfondissement de la connaissance sur certains secteurs (ex : conduite de nouvelles études).

D'une manière générale, et en particulier pour ce qui concerne le phénomène de submersion marine, les cartes produites à ce jour pourront être mises à jour et donc révisées à la lumière des résultats des études en cours plus complètes menées dans le cadre notamment de l'expérimentation en cours de « Relocalisation des activités et des biens ».

Implication dans la gestion des risques d'inondation de territoires situés à l'extérieur du périmètre du TRI Toulon-Hyères

A noter que le périmètre de la future stratégie locale sera certainement plus étendu que celui du TRI, ce qui permettra l'élaboration concertée de cette stratégie et la mise en œuvre d'actions de prévention ou de protection avec et sur des communes non incluses dans le TRI, dans une logique de bassin versant.

A noter également que le plan de gestion des risques d'inondation du bassin Rhône-Méditerranée, actuellement en cours d'élaboration, s'appliquera à l'ensemble des territoires de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (son champ d'application dépassera ainsi le périmètre des stratégies locales de gestion des risques d'inondation des TRI). Les parties prenantes locales sont invitées à contribuer à la définition de ce plan de gestion aux côtés de l'État en transmettant dès à présent leurs réflexions. Un groupe de travail des parties prenantes a d'ores et déjà été constitué par la DREAL de bassin pour veiller à l'écoute des territoires et tenir compte des spécificités locales. Le projet de plan de gestion fera l'objet d'une consultation publique officielle à partir de la fin de l'année prochaine.

Conclusion

Au regard des éléments présentés ci-avant, il n'est pas proposé de modifications des cartes des surfaces inondables et des risques sur le TRI de Toulon-Hyères pour ce premier cycle de cartographie.